

Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires

Marc PILON*

Les études sur les stratégies éducatives en Afrique s'intéressent principalement à l'offre scolaire, sous ses différents aspects : politiques des États, niveau des infrastructures scolaires, fonctionnement des systèmes éducatifs, etc. La demande d'éducation émanant des familles suscite une production scientifique bien moindre.

Le premier stade de cette demande est celui de l'entrée ou non des enfants dans le système scolaire ; ce que mesure le taux de scolarisation, généralement calculé pour la tranche d'âge 6-14 ans, et qui correspond à peu près au niveau primaire¹, à l'enseignement de base que devrait recevoir tout enfant. Si l'étude de cette phase n'a pas de sens pour les pays connaissant une scolarisation voisine de cent pour cent, elle prend en revanche toute sa pertinence pour les pays africains notamment, où les familles ne parviennent toujours pas à scolariser tous leurs enfants. Le manque d'infrastructures scolaires ne suffit pas à expliquer cette situation. Face à une même offre scolaire, faible ou forte, on observe des disparités, en ville comme en milieu rural. La plus connue concerne le sexe des enfants : la sous-scolarisation des filles s'observe en effet à peu près partout. D'autres facteurs ont été mis en lumière ou suggérés par des études effectuées à partir de données d'enquêtes recueillies au niveau des ménages : notamment, la profession, le niveau d'instruction, l'appartenance ethnique du chef de ménage (MARTIN, 1982 ; DUPONT, 1983 ; DE VREYER, 1993 ; CLIGNET, 1994) ; le statut familial des enfants, révélé par des études relatives au phénomène des enfants « confiés » (voir entre autres ISIUGO-ABAHINE, 1985 ; PAGE, 1989). À l'évidence, la mise à l'école procède de stratégies familiales, dont il conviendrait de mieux comprendre les logiques. Mais, les approches proposées jusqu'à présent sont très différentes et, à notre

* *Démographe, Ceped/Orstom, 15, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris.*

¹ En tenant compte d'une moyenne de deux redoublements au cours de l'enseignement primaire.

connaissance, il n'existe pas d'étude d'envergure et systématique portant sur les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans ; les enquêtes spécifiques restent rares².

À partir des données issues d'un échantillon national du dernier recensement du Togo, en 1981³, le présent article vise un double objectif : d'une part, contribuer à une meilleure connaissance des déterminants familiaux de la scolarisation en Afrique ; d'autre part, montrer les potentialités d'analyse des données censitaires en matière de scolarisation⁴. Après avoir discuté du problème des données et plus précisément des intérêts et limites des données de recensement, nous présenterons les résultats d'une première analyse des déterminants de la scolarisation chez les enfants âgés de 6 à 14 ans ; un accent particulier sera mis sur l'effet du statut familial des enfants et du comportement des femmes chefs de ménage. Nous exposerons enfin de manière succincte les autres possibilités d'analyse que nous n'avons pu aborder ici.

LE PROBLÈME DES DONNÉES

Des statistiques scolaires inadaptées

Travaillant surtout à partir des statistiques scolaires, les spécialistes de l'éducation ont essentiellement étudié le fonctionnement des systèmes scolaires : évolution des effectifs scolaires (par degré et selon le sexe), évaluation du rendement interne du système (abandons, redoublements, taux de réussite aux examens, etc.). Mais, mis à part l'âge et le sexe des élèves, ces statistiques fournissent très peu d'indications sur les caractéristiques individuelles et familiales des élèves : lieu de naissance, statut familial, co-résidence ou non des enfants avec leurs parents ; âge, situation matrimoniale, ethnies, religion, niveau d'instruction, activité économique, etc. du chef de ménage, du père et de la mère ; taille et composition du ménage où résident les enfants.

De ce fait, elles ne peuvent en aucune façon aborder la question des déterminants familiaux de la scolarisation. Or, toutes ces informations

² Mentionnons l'analyse en cours d'une enquête réalisée par l'unité d'enseignement et de recherche démographique de l'université de Ouagadougou, sur ce thème spécifique de la scolarisation des enfants de 6-14 ans dans la capitale burkinabé.

³ Nous tenons à remercier l'unité de recherche démographique, de Lomé, qui nous a permis d'utiliser cet échantillon, et plus particulièrement K. Kotokou pour son aide technique dans la préparation des fichiers.

⁴ Cet article s'inscrit dans le prolongement méthodologique d'un précédent travail, effectué à partir de deux enquêtes réalisées au sein de la population moba-gurma, en milieu rural puis à Lomé (PILON, 1993).

sont recueillies lors des recensements et lors de la plupart des enquêtes démographiques et socio-économiques (pour celles utilisant le ménage comme unité de collecte), ou peuvent en être déduites.

Des données d'enquêtes et de recensements sous-exploitées

Peu de résultats sont publiés en matière de scolarisation à l'issue de recensements ou d'enquêtes : on s'en tient généralement au taux de scolarisation, calculé par sexe et âge, selon le milieu de résidence (urbain ou rural), parfois selon l'ethnie et le niveau géographique (région, préfecture, etc.) ; l'analyse des déterminants va rarement au-delà. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

La sous-exploitation des données d'enquêtes, et plus encore de recensements, est un constat général. En Afrique, les recensements restent avant tout des opérations institutionnelles et politiques, dont les potentialités pour l'analyse scientifique et/ou la planification sont très souvent sous-estimées, voire ignorées. Ils suscitent en outre volontiers une certaine défiance à l'égard de la qualité des données recueillies.

Pour les démographes, la scolarisation ne constitue pas un domaine d'étude en soi. Les informations relatives à l'éducation (alphabétisation et scolarisation) sont avant tout recueillies pour être utilisées comme variables explicatives des différences de comportement individuel en matière de fécondité, de santé, de migration, etc. Pourtant, des travaux montrent ce qui peut être fait à partir de ce type de données (DUPONT, *op.cit.* ; PILON, 1993 ; DE VREYER, *op. cit.*).

Enfin, il n'est pas très ancré dans les pratiques de recherche de réexploiter les données collectées par d'autres.

Intérêt et limites des données censitaires : l'exemple du Togo

Dans le cadre d'une étude en cours sur l'évolution des structures familiales au Togo⁵, le tirage d'un échantillon représentatif au niveau national, effectué à partir du recensement de 1981 (soit 5 345 ménages pour un effectif total de 32 228 individus)⁶, donne l'opportunité de réaliser de nouvelles exploitations des données.

Selon la méthode censitaire, l'unité de collecte est le ménage au sein duquel sont recensées toutes les personnes y résidant, à l'exception de

⁵ Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche pluri-institutionnel, regroupant le Ceped, l'Orstom, la direction de la Statistique d'Abidjan et l'unité de recherche démographique de l'université du Bénin à Lomé.

⁶ La récupération des données a été effectuée directement à partir des bandes informatiques sur lesquelles est stocké le recensement.

celles absentes depuis plus de six mois. Le ménage est défini comme « un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé *chef de ménage* et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes ; elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession » (direction de la Statistique, 1981 : 7).

Pour chaque personne, les caractéristiques individuelles suivantes sont recueillies : lien de parenté avec le chef de ménage, âge, état matrimonial, situation de résidence, lieu de naissance, ethnie, religion, alphabétisation, fréquentation scolaire au moment du recensement, dernière classe suivie, type d'activité, profession exercée, branche d'activité, situation dans l'emploi.

Utilisant un échantillon, il nous a été possible d'effectuer une nouvelle codification du lien de parenté avec le chef de ménage, qui permet une analyse plus poussée de la scolarisation en rapport avec le statut familial des enfants.

Des structurations appropriées des données permettent alors d'analyser la scolarisation des enfants selon leur âge, leur sexe, leur lieu de naissance et de résidence, leur statut familial, en fonction, d'une part, des caractéristiques démographiques, sociales et professionnelles des chefs de ménage, d'autre part, de celles du ménage (taille, composition) ; donc par un croisement des données individuelles et collectives. Des analyses peuvent aussi être menées au niveau même des ménages (PILON, 1993) : proportion et caractéristiques de ceux ne scolarisant aucun enfant, de ceux les scolarisant tous, etc., et ce en fonction de la structure des ménages.

Mais ces données présentent également des limites. Dans la mesure où elles ne sont pas collectées spécifiquement en vue d'une analyse de la scolarisation, le recueil puis la codification des données censitaires peuvent s'avérer inadéquats : le lien de parenté avec le chef de ménage dont la codification reste trop souvent grossière en est un bon exemple (écueil en partie évité ici).

D'autres variables qui seraient importantes pour la compréhension des comportements scolaires ne sont pas recueillies, tels le rang de naissance et le revenu ; appréhender ce dernier à travers la profession s'avère délicat.

Le fait qu'il s'agisse de données du moment et qui ne concernent que les individus résidant au sein du ménage réduit assurément la portée d'une analyse en termes de stratégies familiales. La réussite (ou l'échec) scolaire et surtout professionnelle des aînés n'est pas sans influence sur les stratégies éducatives des familles pour les plus jeunes, comme en témoigne le phénomène de déscolarisation : « Il apparaît clairement que

le refus de l'école constitue la réponse des parents à la dégradation du niveau de vie et au chômage des diplômés occasionnés par les mesures de rigueur économique » (LANGE, 1987). On ignore par ailleurs si des enfants du ménage ont été confiés à d'autres familles, précisément pour les scolariser ; ils seraient alors recensés ailleurs, dans leur ménage de résidence.

D'autres incertitudes planent sur le statut familial des enfants résidant au sein d'un ménage sans aucune présence parentale. À l'exception des jeunes frères et sœurs du chef de ménage (ou de son épouse), le lien de parenté avec ce dernier — s'il existe — demeure non précisé. Surtout, on ignore le motif de cette situation familiale : elle peut résulter du départ du ou des parents de l'enfant (par migration), voire de leur décès, mais aussi du placement de ces enfants en provenance d'un autre ménage, celui de leurs parents (quelles que soient les raisons de ce placement). Dans la littérature scientifique, l'usage actuel est de parler d'enfants « confiés » ou « placés » (« *fostered children* ») ; ce qui peut paraître abusif en regard de la diversité des situations familiales en cause. Faute de trouver un qualificatif plus satisfaisant, nous maintenons ces deux termes, mais en ayant à l'esprit qu'ils désignent avant tout une réalité résidentielle — celle d'enfants résidant sans aucune présence parentale —, sans que l'on puisse préjuger des causes de cette situation ni des conditions de prise en charge matérielle et affective de ces enfants.

On peut enfin s'interroger sur la pertinence du ménage comme unité d'observation et d'analyse des stratégies familiales en matière de scolarisation. La nature « étendue » des structures familiales des ménages au Togo (due en partie au phénomène de placement des enfants) fait que le chef de ménage n'est pas forcément le « décideur » et le « payeur » de la mise à l'école des enfants qui ne sont pas les siens, mais résident avec lui.

En dépit de ces limites, cette approche méthodologique à partir des données censitaires offre incontestablement d'intéressantes et de nouvelles voies d'analyse des déterminants de la scolarisation ; de par la spécificité des données utilisées, elle s'avère tout à fait complémentaire aux analyses effectuées à partir des statistiques scolaires.

LES DÉTERMINANTS DE LA SCOLARISATION AU TOGO

Au Togo, la scolarisation et plus globalement l'éducation ont fait l'objet de très nombreuses études : plus de deux cents références selon la récente bibliographie sur la population et le développement au Togo (AGBOLI *et al.*, 1992). Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- l'histoire des systèmes d'enseignement ;
- l'évolution de la scolarisation, notamment à travers celle des effectifs scolaires par degré d'enseignement ;
- le rendement du système scolaire (taux de réussite aux examens, déperditions, redoublements, etc.) ;
- la qualification des enseignants ;
- la relation éducation-formation-emploi ;
- le phénomène de déscolarisation (depuis les années quatre-vingt).

En dépit de la diversité de ces thèmes, la question des stratégies éducatives des familles est laissée pour compte. Les études menées sur les causes de la déscolarisation au niveau du primaire font ressortir l'importance des facteurs macro-économiques (LANGE, *op. cit.*). Mais on ne sait presque rien sur la manière dont s'est faite cette déscolarisation au sein des familles : quels enfants n'ont pas été scolarisés ou ont été retirés de l'école ? Si le phénomène a été général, a-t-il pour autant touché indifféremment toutes les familles et toutes les catégories de la population ?

Les données du dernier recensement général de la population ont fait l'objet d'une analyse spécifique de la scolarisation qui, pour la catégorie des enfants de 6 à 14 ans, conduit aux constats suivants (ADZOMADA *et al.*, 1989) :

- une sous-scolarisation à la fois féminine et rurale ;
- d'importantes disparités géographiques (mesurées à l'échelle des préfectures et des régions) : les deux préfectures de la Région des Savanes, les plus septentrionales, présentent très nettement la plus faible scolarisation ; à l'opposé, les trois préfectures du Plateau de Dayes (zone de plantations de café et cacao), celle de la Kozah (pays kabyé, dont est originaire le chef de l'État), et celle du Golfe (comprenant la capitale, Lomé) constituent les milieux les plus fortement scolarisés ;
- une scolarisation féminine qui augmente avec le taux de scolarisation totale ;
- une comparaison, à l'échelle des préfectures, entre le taux de scolarisation et le niveau d'équipement scolaire, qui ne traduit pas une relation totalement univoque ;
- des disparités ethniques qui recouvrent partiellement celles observées au niveau géographique, mais présentent des différences encore plus marquées, suggérant des attitudes spécifiques face à la scolarisation chez certaines ethnies (liées à d'autres facteurs ?).

Ces résultats laissent supposer que le niveau de l'offre scolaire (en termes d'équipements, de nombre de classes) ne suffit pas à expliquer toutes les disparités observées. Mais ils restent largement muets quant aux ressorts de la demande scolaire et des stratégies qui s'y rattachent au niveau familial.

À partir des données d'une enquête démographique réalisée dans les villes du Sud-Ouest-Togo en 1979, DUPONT (1983), bien que travaillant sur une tranche d'âge plus large (les 6-25 ans), a pu mettre en évidence des différences de scolarisation selon le niveau d'instruction, la profession et l'ethnie du chef de ménage, et selon la taille du ménage. À propos de la scolarisation des enfants « confiés » chez les Moba-Gurma du Togo (PILON, 1993) et chez des populations du Sud-Est-Togo (LOCOH, 1983), des différences selon le sexe ont également été mises en lumière.

Enseignements d'une approche globale

La réalisation d'une analyse factorielle des correspondances multiples (AFC) nous a permis « d'explorer » les données, d'une part, en confirmant les associations les plus fortes, d'autre part, en détectant des situations marginales ou spécifiques⁷. Nous allons ainsi d'abord présenter les facteurs que l'on sait jouer un rôle important en matière de scolarisation : le milieu de résidence (urbain ou rural), le niveau d'instruction, la profession et la religion du chef de ménage⁸ (voir tableau I).

Les premières différences de scolarisation qui apparaissent sont celles entre les milieux urbain et rural (respectivement 82,6 % et 60,4 %), qui traduisent globalement l'évidente primauté du facteur de l'offre scolaire : le niveau de scolarisation dépend avant tout de l'importance des infrastructures scolaires existantes, lesquelles sont en effet plus développées en ville qu'en milieu rural.

Comme l'on peut s'y attendre, un enfant a d'autant plus de chances d'être scolarisé que le niveau d'instruction du chef de ménage (CM) est élevé. Mais, plus que le niveau atteint, c'est le fait d'être allé à l'école qui s'avère discriminant : de 59,8 % avec un CM n'étant jamais allé à l'école, le taux de scolarisation passe à 81,3 % pour ceux ayant le niveau primaire, puis à 87,9 % pour ceux ayant le niveau secondaire ou supérieur.

Être enfant d'un ménage vivant de l'agriculture vivrière constitue nettement la situation la plus défavorable face à la scolarisation avec 56,7 % d'enfants scolarisés, contre au moins 75 % pour toutes les autres catégories d'activité. À l'autre extrême, les chefs de ménage étudiants,

⁷ Les contraintes éditoriales ne nous permettent pas d'exposer ici le détail des résultats (graphes, coefficients, etc.), à partir desquels nous avons cependant orienté la suite de nos analyses.

⁸ Nous n'avons pas présenté de résultats selon l'ethnie du chef de ménage, déjà abordés par l'analyse du recensement (ADZOMADA *et al.*, 1989). Comme nous le suggérerons en conclusion, ce facteur mériterait une analyse spécifique.

TABEAU I
Taux de scolarisation (%) selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques
du chef de ménage ; pour l'ensemble des enfants (âgés de 6 à 14 ans)
et chacun des deux sexes

| | Ensemble | Garçons | Filles | Différence G-F |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| ENSEMBLE | 65,3 (8512) | 74,0 (4595) | 55,2 (3917) | 18,8 |
| MILIEU DE RÉSIDENCE | | | | |
| Urbain | 82,6 (1896) | 88,6 (906) | 77,1 (990) | 11,5 |
| Rural | 60,4 (6616) | 70,4 (3689) | 47,8 (2927) | 22,6 |
| CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DE MÉNAGE | | | | |
| Sexe | | | | |
| Homme | 63,4 (7215) | 72,3 (3983) | 52,4 (3232) | 19,9 |
| Femme | 76,0 (1297) | 84,6 (612) | 68,3 (685) | 16,3 |
| NIVEAU D'INSTRUCTION | | | | |
| Jamais allé à l'école | 59,8 (6539) | 70,0 (3553) | 47,7 (2986) | 22,3 |
| Primaire | 81,3 (1285) | 84,4 (688) | 77,7 (597) | 6,7 |
| Secondaire et plus | 87,9 (688) | 93,8 (354) | 81,7 (334) | 12,1 |
| ACTIVITÉ | | | | |
| Cadres, libéral, etc. | 88,5 (174) | 95,9 (74) | 83,0 (100) | 12,9 |
| Enseignants | 92,9 (183) | 94,1 (101) | 91,5 (82) | 3,6 |
| Employés de bureau | 86,0 (193) | 90,9 (88) | 81,9 (105) | 9,0 |
| Commerce-Service | 83,4 (445) | 87,3 (221) | 79,5 (224) | 7,8 |
| Agriculteurs vivriers | 56,7 (5380) | 67,3 (2984) | 43,4 (2396) | 23,9 |
| Agriculteurs de rente | 76,6 (474) | 84,9 (258) | 66,7 (216) | 18,2 |
| Artisans | 77,3 (941) | 83,6 (463) | 71,1 (478) | 12,2 |
| Etudiants | 96,7 (90) | 97,3 (73) | * | * |
| Sans profession | 75,3 (632) | 82,9 (333) | 66,9 (299) | 16,0 |
| RELIGION | | | | |
| Catholique | 89,7 (1336) | 93,7 (668) | 85,8 (668) | 7,9 |
| Protestante | 85,9 (512) | 90,9 (252) | 81,2 (260) | 9,7 |
| Musulmane | 63,3 (671) | 73,8 (378) | 49,8 (293) | 24,0 |
| Animiste | 58,4 (5993) | 68,7 (3297) | 45,7 (2696) | 23,0 |

() Effectif de référence.

+ Effectif de référence trop faible.

certes très minoritaires, sont ceux qui scolarisent le plus (à 96,7 %) les enfants de leur ménage, lesquels sont en fait rarement les leurs mais plutôt des jeunes frères et sœurs, manifestement confiés à leur aîné pour aller à l'école (une configuration familiale particulière révélée par le deuxième axe). Les autres catégories professionnelles favorables à la scolarisation sont les enseignants (92,9 %), les professions libérales et les cadres (88,5 %), les employés de bureau (86 %), puis les commer-

çants et employés de service (83,4 %). Se situent à un niveau intermédiaire les artisans et ouvriers (77,3 %), les agriculteurs de produits de rente (77,6 %) et enfin les « sans profession » (ménagères, retraités, etc. ; 75,3 %). Le contrôle de ces différences par le niveau d'instruction du chef de ménage montre l'importance de ce facteur : plus il s'élève, plus les différences s'amenuisent entre les professions ; dans le cas des chefs de ménage ayant atteint au moins le niveau secondaire, toutes les catégories professionnelles présentent des taux de scolarisation supérieurs à 80 %, à l'exception des agriculteurs de produits vivriers, qui scolarisent cependant leurs enfants à 77 % (et déjà à 70 % dès le niveau primaire), mais toujours moins que les planteurs (CLIGNET, 1994). Si ces différences suggèrent un effet certain du revenu, les seules données censitaires relatives à l'instruction et à l'activité ne suffisent pas pour prétendre appréhender l'effet véritable du facteur financier.

Les religions catholique et protestante apparaissent très nettement favorables à la scolarisation, avec respectivement 89,7 % et 85,9 % d'enfants scolarisés, contre seulement 63,3 % chez les musulmans et 58,4 % chez les « animistes ».

La prise en compte du milieu de résidence, et donc de l'offre scolaire, ne supprime pas toutes ces différenciations selon les caractéristiques des chefs de ménage. Ainsi, par exemple, en milieu rural, les enfants résidant dans des ménages d'agriculteurs demeurent les moins scolarisés de tous ; en ville, les chefs de ménage chrétiens scolarisent toujours davantage les enfants que les musulmans et « animistes ». En fait, une analyse comparative plus rigoureuse nécessiterait des informations beaucoup plus précises sur l'offre scolaire (existence ou non d'une école dans le village de résidence, distance de la plus proche, nombre et type de classes, etc.).

Nous nous limitons ici à ces résultats d'ensemble, sachant qu'une analyse statistique beaucoup plus poussée doit être effectuée pour appréhender à la fois l'effet propre à chaque facteur et les effets combinés.

Si la sous-scolarisation féminine (55 % des filles scolarisées contre 74 % des garçons) survient quelles que soient les caractéristiques des chefs de ménage, elle est d'autant plus réduite que le niveau d'ensemble de la scolarisation est élevé (tableau I) ; avec quelques exceptions cependant (notamment, pour les chefs de ménage les plus instruits, les cadres, les musulmans) qui suggèrent l'interférence d'autres facteurs, confirmée par l'analyse factorielle des correspondances.

Ainsi, des différences de scolarisation apparaissent en fonction du sexe des chefs de ménage, du statut familial des enfants et de la structure des ménages. Comme nous allons le voir maintenant, ces divers aspects de la structure familiale des ménages jouent un rôle important en matière de scolarisation.

De l'effet du statut familial des enfants : spécificités de la scolarisation des enfants confiés

Comme le note R. Clignet :

« En soulignant l'impact du milieu économique ou socioculturel global sur la demande d'éducation, on oublie indûment les variations *intra-familiales* [...]. La scolarisation dépend alors à la fois du statut familial des enfants, de leur sexe et de leur résidence » (CLIGNET, 1994).

Caractéristique encore largement vérifiée dans nombre de sociétés africaines, une proportion importante des ménages togolais présente une structure familiale de type étendu : en 1981, 38,2 % des ménages regroupent des personnes sortant des cadres strictement monoparental, nucléaire et polygyne (combinant ces trois seuls types de parenté : chef de ménage, épouse(s) et enfants). Si l'on se réfère aux enfants âgés de 6 à 14 ans, 22,9 % d'entre eux ne sont pas des enfants du chef de ménage et de son épouse (ou d'une de ses épouses) : 5 % résident dans le ménage avec leur père et/ou leur mère, et 17,9 % y résident sans aucune présence parentale. 29,7 % des ménages ayant au moins un enfant scolarisable comprennent au moins un enfant confié. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, ces chiffres ne disent pas dans quelle proportion la situation d'enfant hébergé résulte soit du départ des parents du ménage (par migration ou par décès), soit d'un placement en provenance d'un autre ménage, celui de leurs parents ; on en ignore alors tout autant les motifs. En référence aux études existantes sur ce thème, on peut avancer que le placement concerne la majeure partie des enfants hébergés (PAGE, *op. cit.*). « Mode d'organisation et de gestion du social et de l'économique à l'intérieur des lignages et en fonction des contraintes de l'environnement » [au sens large] (VIMARD et GUILLAUME, 1991 : 244), la circulation des enfants constitue une autre caractéristique des sociétés africaines, qui répond à des logiques et des contraintes à la fois très diverses et évolutives⁹. Le développement et le rôle de l'école de type occidental au sein des sociétés africaines contemporaines ont fait de la scolarisation l'un des motifs, parfois majeur, de cette circulation des enfants (GOULD, 1985 ; SAINT-VIL, 1981). Qu'en est-il au Togo, en 1981 ?

Globalement, les propres enfants des chefs de ménage apparaissent comme les moins scolarisés (65 %) ; à l'opposé, parmi les autres enfants se trouvent ceux résidant avec au moins un de leurs parents (68,3 %), et les enfants confiés occupent une situation intermédiaire (66,2 %).

⁹ Ce phénomène fait l'objet d'une littérature, essentiellement anthropologique, abondante, dont on peut trouver un grand nombre de références dans PAGE (1989).

TABLEAU II
Taux de scolarisation (%) des enfants des chefs de ménage et des enfants confiés,
selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage ;
pour les garçons, les filles, et l'ensemble des deux sexes

| Milieu de résidence | Sexe du chef de ménage | Garçons | | Filles | | Ensemble | |
|----------------------------|------------------------|---------|---------|--------|--------|----------|---------|
| ENFANTS DU CHEF DE FAMILLE | | | | | | | |
| Urbain | Homme | 87,6 | (558) | 83,1 | (543) | 85,4 | (1 101) |
| | Femme | 91,0 | (134) | 89,1 | (128) | 90,1 | (262) |
| | Ensemble | 88,0 | (692) | 84,0 | (671) | 86,0 | (1 363) |
| Rural | Homme | 68,0 | (2 669) | 45,5 | (2002) | 58,3 | (4 671) |
| | Femme | 77,4 | (274) | 58,6 | (256) | 68,3 | (530) |
| | Ensemble | 68,9 | (2 943) | 46,9 | (2258) | 59,4 | (5 201) |
| ENFANTS CONFIEÉS | | | | | | | |
| Urbain | Homme | 85,7 | (126) | 55,6 | (160) | 68,9 | (286) |
| | Femme | 92,1 | (38) | 57,7 | (104) | 66,9 | (142) |
| | Ensemble | 87,2 | (164) | 56,4 | (264) | 68,0 | (428) |
| Rural | Homme | 74,5 | (474) | 46,0 | (383) | 61,7 | (857) |
| | Femme | 87,4 | (111) | 70,8 | (130) | 78,4 | (241) |
| | Ensemble | 77,0 | (585) | 52,2 | (513) | 65,4 | (1098) |

Bien que non significatifs, ces faibles écarts cachent cependant une réelle diversité des situations. Pour la saisir, il faut prendre en compte le sexe de l'enfant et du chef de ménage, le milieu de résidence, puis le lieu de naissance des enfants : apparaissent alors des différenciations beaucoup plus nettes, tant en fonction du statut familial qu'au sein de la catégorie des enfants confiés. En raison des contraintes d'effectif, seuls deux statuts familiaux — enfants du chef de ménage et enfants confiés — peuvent être retenus pour une analyse comparative plus approfondie de leur scolarisation.

Ainsi, du tableau II se dégagent les commentaires suivants :

— nettement moins scolarisés en ville que les enfants des chefs de ménage (68 % contre 86 %), les enfants confiés le sont légèrement plus en milieu rural (65,4 % et 59,4 %) ;

— en milieu rural, cette meilleure scolarisation touche à peu près pareillement les filles et les garçons : 52,2 % des filles confiées dans les villages sont scolarisées contre 46,9 % pour celles des chefs de ménage, les chiffres sont respectivement de 77 % et 68,9 % pour les garçons ;

— en ville, en revanche, la sous-scolarisation des enfants confiés touche surtout les jeunes filles, seulement scolarisées à 56,4 % contre 84 % pour les filles des chefs de ménage, alors que pour les garçons la situation est à peu près identique, avec respectivement 87,2 % et 88 % ;

— dans les ménages dirigés par un homme, les enfants confiés sont d'autant moins scolarisés qu'ils sont de sexe féminin et/ou résident en milieu rural ; la situation la plus défavorable étant celle combinant ces deux critères (46 % seulement pour les filles confiées dans les villages) ;

— dans les ménages féminins, en revanche, si les garçons demeurent mieux scolarisés que les filles, quel que soit le milieu, c'est en ville que les filles confiées sont le moins scolarisées (à 57,7 %) ;

— le différentiel de scolarisation entre garçons et filles va toujours dans le sens d'une sous-scolarisation féminine ; mais varie sensiblement selon les cas de figure : elle est la plus faible pour les enfants des chefs de ménage urbains, la plus forte pour les enfants hébergés en ville, et intermédiaire pour les enfants résidant en milieu rural (à peu près identique pour les enfants de chefs de ménage et les enfants confiés) ; par ailleurs, la sous-scolarisation des filles est toujours plus faible lorsque le chef de ménage est une femme, sauf dans le cas des enfants placés en ville.

Le calcul des taux de scolarisation selon le milieu de naissance des enfants confiés (urbain, rural et hors Togo) et leur milieu de résidence actuel — effectué pour chacun des deux sexes — conduit à d'autres constats (tableau III) :

TABLEAU III
Taux de scolarisation (%) selon le lieu de naissance des enfants confiés et leur milieu de résidence actuel ; pour l'ensemble des enfants et chacun des deux sexes

| Milieu de naissance | Milieu de résidence | | | | Effectif | |
|---------------------|---------------------|------------|------------|------------|----------|--|
| | | Garçons | Filles | Ensemble | % | |
| Urbain | Urbain | 88,0 (117) | 60,5 (162) | 72,1 (279) | 18,3 | |
| | Rural | 79,4 (63) | 70,5 (44) | 75,7 (107) | 7,0 | |
| Rural | Urbain | 93,5 (31) | 50,7 (67) | 64,3 (98) | 6,4 | |
| | Rural | 77,1 (477) | 49,6 (419) | 64,3 (896) | 58,7 | |
| Hors Togo | Urbain | * (16) | 48,6 (35) | 54,9 (51) | 3,4 | |
| | Rural | 71,1 (45) | 58,0 (50) | 64,2 (95) | 6,2 | |

* Effectif de référence trop faible.

- dans l'ensemble, les enfants nés en ville, quel que soit leur lieu de résidence, sont mieux scolarisés que les autres enfants, qu'ils soient nés en milieu rural ou à l'étranger ;
- la situation scolaire la plus défavorable globalement concerne les enfants nés à l'étranger, et particulièrement les filles placées en ville (48,6 %) ;
- les garçons nés en milieu rural et confiés à des familles urbaines connaissent la situation scolaire la plus favorable (93,5 %), alors que les filles dans ce cas figurent parmi les moins bien scolarisées (50,7 %) ;
- les filles les plus scolarisées sont celles nées en ville et confiées en milieu rural (70,5 %) ;
- la sous-scolarisation des filles apparaît la plus élevée lorsque le placement se fait du milieu rural vers la ville (un différentiel de 42,8), et la plus faible dans le cas inverse (8,9).

L'interprétation de ces résultats doit être prudente. Nous l'avons déjà mentionné, on ignore si la situation observée d'enfant résidant sans aucune présence parentale relève d'un transfert en provenance du ménage des parents ou bien du départ (de la migration) du ou des parents. La prise en compte du lieu de naissance ne permet pas d'en savoir plus. Son croisement, tel qu'effectué avec le milieu de résidence, masque des réalités assurément diverses ; ne raisonnant qu'en termes de milieu urbain et rural on ignore, pour le cas présumé de placements inter-ruraux, si ceux-ci se sont faits au sein d'un même village ou sur une plus longue distance ; et pour les placements internes au milieu urbain, s'ils se passent au sein d'une même ville ou entre plusieurs. Il faudrait procéder alors à une analyse beaucoup plus fine, mais qui se heurte rapidement au problème d'effectifs trop faibles.

En dépit de ces limites, et compte tenu de ce que nous savons du Togo et de ce que montrent la plupart des études consacrées à la circulation des enfants, les résultats présentés ici traduisent clairement l'existence et les spécificités de deux des principaux motifs de transfert des enfants : la scolarisation, précisément, et l'aide familiale.

Les taux de scolarisation supérieurs à la moyenne chez les enfants confiés suggèrent ainsi fortement que la scolarisation est bien un motif important de placement de ces enfants. Cette situation, nous l'avons vu, concerne avant tout les garçons, quels que soit les milieux de provenance et d'accueil, mais particulièrement ceux nés en milieu rural et confiés en ville (93,5 %) ; quant aux filles, ce sont celles qui sont confiées dans les villages mais en provenance de la ville (70,5 %) et/ou placées chez des femmes rurales chefs de ménage (70,8 %) qui ont la plus forte chance d'être scolarisées.

D'autant plus scolarisés que les chefs de ménage sont instruits et exercent une activité professionnelle en tant que cadre, en tant que profes-

sion libérale, et surtout en tant qu'enseignant, les enfants confiés se rencontrent logiquement avec une proportion élevée dans les ménages correspondants : ainsi, 59 % des ménages dont le chef a au moins le niveau secondaire et 63 % de ceux dont le chef est enseignant comprennent au moins un enfant confié (la proportion moyenne étant de 30 %). À noter, la situation spécifique (certes très minoritaire) des enfants confiés à des chefs de ménage célibataires et étudiants, qui sont scolarisés à 98 % : il s'agit pour plus du tiers (37 %) de jeunes frères et sœurs.

L'envoi des enfants dans des familles rurales peut trouver sa justification dans un souci d'économie de la part des parents, la vie étant assurément moins chère au village qu'à la ville, et surtout que dans la capitale (91 % des enfants nés à Lomé et confiés en milieu rural sont scolarisés).

Il serait intéressant de pouvoir comparer ces chiffres avec d'autres relatifs à des périodes plus anciennes, afin de déceler d'éventuels changements dans le sens des flux d'enfants pour cause de scolarisation ; comme cela a été observé en Côte-d'Ivoire par exemple (ANTOINE et GUILLAUME, 1986).

Le placement comme « aide familiale (ou domestique) » est quant à lui suggéré par les faibles taux de scolarisation observés chez les filles confiées (à l'exception du cas de figure relevé plus haut), surtout lorsque le placement se fait du village vers la ville (50,7 %) ou entre familles rurales (49,6 %). Il s'agit là d'une pratique largement répandue en Afrique et maintes fois observée dans la région ouest-africaine, notamment auprès des familles urbaines (ISIUGO-ABANIHE, 1985 ; AGOUNKÉ et PILON, 1991 ; INSAE, 1993 ; VIMARD et GUILLAUME, 1991).

Cette analyse présente une autre limite : elle considère la situation scolaire des enfants de manière indépendante, comme s'ils appartenaient tous à des ménages différents. En termes de stratégie familiale, on peut en effet se demander dans quelle mesure le placement d'enfants au sein d'un ménage et la scolarisation des propres enfants du chef de ménage interagissent. À propos de la Côte d'Ivoire, AINSWORTH (1990) souligne :

« The greater role for foster children in housework in urban areas is consistent with the hypothesis that children are fostered in to substitute for the time in home production of working adults or own children attending school. »

Pour le Togo, en 1981, il apparaît ainsi que les propres enfants des chefs de ménage sont davantage scolarisés lorsque le ménage comprend des enfants confiés : ils le sont à 64 % dans les ménages ne comprenant qu'eux seuls (dans la tranche d'âge des 6-14 ans), contre 73 % dans les ménages où vit au moins un enfant confié. Par ailleurs, la scolari-

sation des enfants confiés est plus importante au sein des ménages ne comprenant pas d'autres enfants (69,3 %) que dans ceux abritant également au moins un enfant du chef de ménage (62,3 %). Si nous ne pouvons guère aller plus loin dans l'interprétation de ces résultats, ils soulignent très clairement la nécessité d'analyser la scolarisation des enfants selon leur statut familial de manière combinée, au niveau même des ménages, en fonction de la configuration familiale. Ils révèlent surtout la double relation que le placement d'enfants peut entretenir avec la scolarisation : d'un côté, on peut « placer » des enfants en vue de les scolariser, de l'autre, « accueillir » des enfants en vue d'une aide familiale peut permettre de scolariser les siens. Aussi, vu l'importance statistique de la circulation des enfants et la persistance de disparités dans l'offre scolaire, l'analyse des stratégies éducatives devrait-elle davantage tenir compte du phénomène des enfants confiés, et particulièrement en ces périodes de crise économique.

Un autre facteur conditionne assez sensiblement la scolarisation des enfants : le sexe du chef de ménage.

Des femmes chefs de ménage plus favorables que les hommes à la scolarisation

La littérature scientifique abonde de références relatives à l'importance de l'éducation, surtout des femmes, en tant que vecteur essentiel des changements de comportements démographiques, sociaux et économiques. À ce titre, la scolarisation, et particulièrement celle des filles, apparaît de plus en plus prioritaire au regard des objectifs de progrès social et de développement (ELIOU, 1972). Il serait donc opportun de s'interroger sur le rôle et l'attitude des femmes en matière de scolarisation. On sait en fait fort peu de choses sur le sujet. Les données censitaires permettent là aussi d'apporter des éléments de réponse. Parmi les approches possibles, nous nous limitons ici à examiner la scolarisation au sein des ménages féminins¹⁰.

Au regard du taux de scolarisation observé dans les ménages féminins (76 %), supérieur à celui au sein des ménages masculins (63,4 %), il apparaît que les femmes scolarisent davantage les enfants. Ce résultat peut surprendre, car l'idée générale prévaut que les ménages féminins traduisent des situations familiales et économiques plutôt précaires, donc *a priori* peu favorables à la scolarisation. La prise en compte de l'état matrimonial ne va pas dans ce sens (tableau IV). Si les enfants

¹⁰ D'autres résultats, que nous ne pouvons développer ici, mettent en lumière, d'une part, l'importance du niveau d'instruction de la mère (pour la scolarisation des enfants des chefs de ménage masculins et mariés), d'autre part, l'influence sur la scolarisation des enfants du nombre et de la proportion de femmes adultes ayant été scolarisées.

TABLEAU IV
Taux de scolarisation (%) et différentiel entre les garçons et les filles (G-F),
selon le sexe du chef de ménage, par niveau d'instruction et par religion

| Caractéristiques du chef de ménage | Chef de ménage | | | | | |
|---------------------------------------|----------------|------------|------|-------|------------|------|
| | Homme | | | Femme | | |
| | Taux | (effectif) | G-F | Taux | (effectif) | G-F |
| NIVEAU D'INSTRUCTION | | | | | | |
| Jamais allé à l'école | 57,1 | (5 461) | 23,9 | 73,7 | (1 078) | 18,5 |
| Primaire | 80,1 | (1 137) | 7,0 | 90,5 | (148) | 8,9 |
| Secondaire et plus | 88,7 | (617) | 12,9 | 81,7 | (71) | 2,8 |
| PROFESSION | | | | | | |
| Cadre-Enseig.-Empl. | 89,5 | (506) | 6,9 | 84,1 | (44) | * |
| Commerce-Service | 82,8 | (204) | 6,8 | 83,8 | (241) | 11,8 |
| Agriculteurs | 55,1 | (4 900) | 25,2 | 72,5 | (480) | 17,1 |
| Artisans | 76,7 | (801) | 13,0 | 80,7 | (140) | 13,1 |
| RELIGION | | | | | | |
| Catholique | 88,7 | (1 030) | 7,7 | 93,1 | (306) | 9,7 |
| Protestante | 86,1 | (367) | 8,7 | 85,5 | (145) | 12,3 |
| Musulmane | 61,3 | (600) | 25,4 | 80,3 | (71) | 23,5 |
| Animiste | 57,1 | (5 218) | 23,8 | 67,1 | (775) | 20,5 |
| MILIEU DE RÉSIDENCE | | | | | | |
| Urbain | 82,3 | (1 438) | 10,5 | 83,6 | (458) | 15,3 |
| Rural | 58,7 | (5 777) | 23,9 | 72,0 | (839) | 17,8 |

* Effectif de référence trop faible.

vivant auprès de femmes chefs de ménage célibataires, et surtout veuves ou divorcées, sont bien les plus nombreux (57 %), leur situation scolaire n'en paraît pas pour autant pénalisée : les enfants vivant auprès de femmes célibataires apparaissent ainsi à peine moins scolarisés que ceux dont le ménage est dirigé par une femme mariée (73 % contre 74,9 %), tandis que les enfants les plus scolarisés sont ceux des ménages de femmes veuves ou divorcées (77,1 %). Et, sauf pour les chefs de ménage célibataires, la scolarisation se révèle toujours plus élevée lorsqu'il s'agit d'une femme (tableau IV).

Curieusement, c'est parmi les catégories socio-professionnelles *a priori* les plus favorisées (niveau d'instruction secondaire et supérieur ; cadres, enseignants) que les ménages féminins présentent des taux de scolarisation plus faibles que lorsque le chef de ménage est un homme. Si les femmes agricultrices sont celles qui scolarisent le moins, elles le font cependant beaucoup plus que les hommes (72,5 % contre 55,1 %) ; pour les autres catégories, l'écart est bien moindre.

La prise en compte de la religion montre que les femmes musulmanes chefs de ménage (certes fort peu nombreuses dans ce cas) sont celles qui présentent l'écart de scolarisation le plus important par rapport aux hommes (respectivement 80,3 % et 61,3 %).

Alors qu'en ville le sexe du chef de ménage semble peu influencer sur le niveau de la scolarisation (respectivement 83,6 % pour les femmes et 82,3 % pour les hommes), les femmes chefs de ménage en milieu rural scolarisent nettement plus que les hommes (72 % contre 58,7 %).

Les résultats du tableau II ont montré par ailleurs que, quel que soit le milieu de résidence, le sexe et le statut familial des enfants, les ménages féminins scolarisent toujours plus, et c'est en milieu rural que l'écart est le plus important, surtout pour les enfants confiés (70,8 % contre 46 %).

Enfin, si dans les ménages féminins les garçons demeurent toujours davantage scolarisés que les filles, la sous-scolarisation féminine y est moindre en général. Mais, si les femmes ont tendance à mieux scolariser les filles, une catégorie d'enfants fait cependant exception, celle des filles confiées dans des ménages féminins en ville : elles y sont à peine plus scolarisées que dans les ménages masculins (57,7 % et 55,6 %), et c'est le seul cas où leur sous-scolarisation est plus forte que dans les ménages masculins. On retrouve là l'effet du phénomène de placement des filles comme aides familiales auprès des familles urbaines, qui touche d'ailleurs plus fortement les ménages féminins, avec une proportion d'enfants confiés de près du double de celle observée dans les ménages masculins (29,5 % et 15,8 %) ; et ce sont précisément ces femmes chefs de ménage en ville qui proportionnellement accueillent le plus de filles : 40 % des enfants y sont des filles confiées ; le rapport de féminité chez les enfants confiés y est de 273 !

Précisons en outre que, si les ménages féminins sont de plus petite taille et abritent moins d'enfants scolarisables que dans les ménages masculins, l'effort moyen absolu de scolarisation y est presque identique (1,59 enfants scolarisés contre 1,66) ; et, à nombre égal d'enfants scolarisables, le nombre moyen d'enfants scolarisés apparaît toujours plus élevé au sein des ménages féminins.

Dans l'ensemble, les femmes scolarisent donc mieux les enfants qui résident au sein de leur ménage. En expliquer les raisons à partir des données censitaires n'est guère possible. Est-ce parce que elles ont été elles-mêmes socialement victimes d'une sous-scolarisation que les femmes togolaises sont plus conscientes de l'importance, de l'enjeu de la scolarisation, et décidées à consentir davantage de sacrifices ? Seules des études spécifiques, de nature plus qualitative, permettraient de répondre à cette question, posée sous forme d'hypothèse. Mais, il faut souligner aussi ce qui apparaît comme une certaine ambivalence dans

le comportement des femmes chefs de ménage en matière de scolarisation des filles : dans l'ensemble, elles scolarisent mieux les filles, sauf en ville où elles accueillent volontiers des jeunes parentes pour se faire aider et non pour les mettre à l'école.

CONCLUSION

La présente analyse a mis en lumière quelques-uns des déterminants de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans : tout d'abord, les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménage (niveau d'instruction, type d'activité, religion), mais aussi le statut familial des enfants et le sexe du chef de ménage. Les résultats les plus intéressants concernent ces deux derniers points. Il apparaît ainsi très clairement, au-delà de la classique différence entre garçons et filles, que tous les enfants ne sont pas dans la même situation face à la scolarisation au sein des familles. Les différences observées selon le statut familial des enfants traduisent des stratégies familiales scolaires propres ; elles soulignent la nécessaire prise en compte du phénomène de la circulation des enfants, et donc des structures familiales, dans l'analyse des déterminants de la scolarisation. Le constat que les femmes scolarisent dans l'ensemble davantage que les hommes les enfants de leur ménage — et plutôt au profit des filles — s'avère aussi très intéressant ; il demande à la fois des investigations plus approfondies et des analyses comparatives sur d'autres pays.

Le premier enseignement à tirer de l'ensemble de ces quelques résultats est assurément la diversité des situations et des stratégies scolaires entre et au sein des familles togolaises. Ni l'offre scolaire, ni les moyens économiques ne suffisent à expliquer toutes les différences d'accès à l'école, qu'elles soient inter- ou intra-familiales ; les déterminants sont multiples et les relations complexes (CLIGNET, 1994). Une véritable compréhension des stratégies éducatives des familles n'est en réalité possible qu'à partir du recueil de biographies scolaires et professionnelles familiales.

Ensuite, en dépit des diverses limites que nous n'avons pas manqué de souligner, ces résultats relatifs au Togo témoignent de l'intérêt général d'une analyse des données censitaires en matière de scolarisation. Et, s'ils peuvent paraître superficiels, soulevant plus de questions qu'apportant des réponses, c'est qu'ils proviennent aussi d'une démarche analytique qui reste largement exploratoire. Certains aspects doivent être approfondis, d'autres restent à aborder. Aussi, plutôt que de discuter ces résultats, il nous semble plus approprié de conclure par des recommandations et des propositions de pistes de recherche.

Il conviendrait par exemple d'affiner la présente analyse par une prise en compte : de l'âge des enfants (par exemple, en distinguant deux tranches d'âge, les 6-11 ans et les 12-14 ans, afin d'appréhender la question des abandons scolaires) ; des caractéristiques croisées des parents (niveau d'instruction et activité) ; du rang d'épouse de la mère en cas de polygamie (PILON, 1993 ; CLIGNET, 1975). En tant que référent historique et socioculturel, l'ethnie peut constituer un angle spécifique d'analyse des stratégies éducatives, surtout en fonction des milieux de résidence (abordant ainsi la dimension migratoire)¹¹. Davantage encore que nous l'avons fait, il faut intégrer dans l'étude des déterminants des variables liées à la structuration des ménages : le nombre de jeunes enfants (âgés de moins de cinq ou six ans, qui posent le problème de leur garde, etc.) ; le nombre de femmes adultes et la nature de leur activité ; le nombre de membres du ménage âgés de 15 ans et plus, d'une part encore scolarisés, d'autre part l'ayant été (selon le sexe et le niveau atteint — indice partiel du niveau éducatif du ménage et de la scolarisation des aînés) ; etc.

L'influence du rang de naissance reste une inconnue de taille. En l'absence de données de type biographique, il convient de réfléchir aux possibilités d'analyse, même partielle : à partir de sous-échantillons créés sous certaines conditions et hypothèses, du couplage avec des données issues d'« histoires génésiques » des femmes des ménages, etc.

Prendre en compte de manière beaucoup plus précise l'offre scolaire s'avère nécessaire, notamment en relation avec le phénomène de la circulation des enfants. En travaillant sur échantillon, il est tout à fait envisageable d'adjoindre aux données censitaires des informations, recueillies *a posteriori*, précisant à la fois la quantité et la qualité de l'offre scolaire disponible : ainsi, pour le milieu rural, l'existence ou non d'une école dans le village de résidence, l'ancienneté et le type (publique ou privée), le nombre de classes, etc.

Une voie d'analyse à part entière, que nous avons déjà légèrement amorcée (PILON, 1993) et n'avons pu ici que rappeler, consiste à prendre le ménage comme unité d'analyse de la scolarisation. On pourrait ainsi connaître la proportion et les caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages qui soit ne scolarisent aucun enfant, soit les scolarisent tous (et en distinguant selon le statut familial) ; dans les cas de scolarisation partielle (ce qui est le plus fréquent), savoir quels enfants sont scolarisés et lesquels ne le sont pas ; etc. On peut aussi envisager l'étude des caractéristiques des ménages selon leur profil ou leur niveau éducatif d'ensemble. De tels résultats compléteraient l'ap-

¹¹ Avec, bien sûr, toutes les réserves liées au concept d'ethnie et à son caractère opératoire.

proche de la scolarisation en termes de stratégies familiales, dans le cadre plus global des stratégies de reproduction sociale.

Ce qui est possible à partir des données censitaires l'est tout autant à partir des données de nombre d'enquêtes démographiques ou socio-économiques, lesquelles présentent parfois l'intérêt supplémentaire d'être à plusieurs passages, permettant ainsi une première approche longitudinale de la scolarisation (PILON, 1993). Les récentes *life standard measurement studies* et les plus anciennes enquêtes nationales « budget-consommation », qui recueillent des données assez fines sur les revenus et les dépenses, devraient faire l'objet d'analyses plus approfondies (DE VREYER, 1993).

Par ailleurs, le grand nombre de recensements et enquêtes (existants et futurs) rend possibles des analyses comparatives, à la fois dans le temps et dans l'espace. Elles devraient permettre de déceler et de mieux comprendre les différences et surtout les changements de comportements, de stratégies scolaires au cours du temps ; et ce en rapport avec les situations politiques, sociales et économiques du moment ; par exemple, en comparant la période de scolarisation croissante (avant les années quatre-vingt), celle de la déscolarisation (sur fond de crise économique et avec la mise en place des politiques d'ajustement structurel), puis celle de l'après-dévaluation du franc CFA.

Cette démarche d'ensemble peut être reprise pour les groupes d'âge supérieurs (15-19 ans, 20-24 ans, etc.) ou appliquée par niveau d'enseignement (primaire, premier et deuxième cycles, supérieur, etc.).

Toutes ces analyses ne sauraient évidemment se substituer à des études spécifiques (quantitatives et qualitatives) sur la scolarisation. Elles peuvent cependant en constituer des préalables fort utiles, en indiquant des pistes de recherche. Alors qu'en Afrique la scolarisation, jugée par tous prioritaire pour le développement, demeure un domaine de recherche encore largement inexploré en ce qui concerne ses déterminants, la démarche à la fois analytique et méthodologique que nous proposons pourrait donner lieu à la mise en place de véritables protocoles d'exploitation et d'analyse des données censitaires et d'enquêtes, dans le cadre d'une réflexion et d'une pratique nécessairement pluridisciplinaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ADZOMADA (K.), GOZO (K.) et M'GBOUNA (K.), 1989 — *La scolarisation. Analyse des données du recensement général de la population et de l'habitat 1981*, document-analyse n°10, direction de la Statistique, Lomé, 104 p.
- AGBOLI (T.), NOMENYO (A. J.), NOMESSI (E. K.) et YOMEKPE (K.), 1992 — *Bibliographie sur la population et le développement au Togo*. Unité de recherche démographique, université du Bénin, Lomé, 190 p.
- AGOUNKE (A.) et PILON (M.), 1991 — *Quelques aspects de l'insertion urbaine des femmes migrantes moba-gurma à Lomé*. Communication au séminaire Ifan-Orstom : « Processus d'insertion urbaine et itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux », Sally-Portudal (Sénégal), 12 p.
- AINSWORTH (M.), 1990 — *Economic aspects of child fostering in Côte-d'Ivoire*. Living Standard Measurement Study, Working Paper n° 92, N.Y., World Bank, 43 p.
- ANTOINE (P.) et GUILLAUME (A.), 1986 — « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés ». In : *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, Aidelf, n° 2 : 289-297.
- CLIGNET (R.), 1975 — Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux. *Psychopathologie africaine*, 11 (2) : 157-177.
- CLIGNET (R.), 1994 — *Les déterminants de la demande d'éducation en Afrique*. Paris, *multigr.*, 22 p.
- Direction de la Statistique, 1981 — *Manuel d'instructions aux agents recenseurs*. Ministère du Plan et de la Réforme administrative, Lomé, 34 p.
- DUPONT (V.), 1983 — *La scolarisation et ses déterminants comme expression des stratégies de reproduction sociale dans un pays en voie de développement. Première approche à partir du cas des populations urbaines du sud-ouest Togo*. Mémoire de DEA, Orstom, Paris, 106 p.
- ELIOU (M.), 1972 — Scolarité et promotion féminine en Afrique. *Tiers Monde*, 13 (49) : 41-83.
- INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique), 1993 — *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel 1990-92*. Cotonou, vol.1, Insaie, 70 p.
- GOULD (W.T.S.), 1985 — « Circulation and schooling ». In Prothero (M.) et Chapman (M.), éd. : *Circulation in Third World Countries*, London, Routledge and Kegan Paul : 262-278.
- ISIUGO-ABANIHE (U.C.), 1985 — Child fosterage in West-Africa. *Population and development review*, 11 (1) : 53-73.
- LANGE (M.F.), 1987 — *Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ? Politique Africaine*, 27 : 74-86.
- LOCOH (T.), 1983 — La migration des enfants rapportée par les mères ; application au Sud-Togo. In : *Migrations internes : collecte des données et méthodes d'analyse*, Chairc Quételet, Université catholique de Louvain : 377-390.
- MARTIN (J.Y.), 1982 — « Sociologie de l'enseignement en Afrique noire ». In Santerre (R.) et Mercier-Tremblay (C.), éd. : *La quête du savoir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal : 545-579.

- PAGE (H.J.), 1989 — « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in Sub-Saharan Africa ». In Lestaege (R.), éd. : *Reproduction and social organization in Africa*, Berkeley, University of California Press : 401-441.
- PILON (M.), 1993 — « Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse des données d'enquête démographique : illustration auprès des Moba-Gurma du Togo ». In Livenais (P.) et Vaugelade (J.), éd. : *Éducation, changements démographiques et développement*, Paris, Orstom, coll. Colloques et Séminaires : 79-92.
- SAINT-VIL (J.), 1981 — Migrations scolaires et urbanisation en Côte-d'Ivoire. *Cahiers d'Outre Mer*, 34 (133) : 25-41.
- VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1991 — « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte-d'Ivoire ». In Quesnel (A.) et Vimard (P.), éd. : *Migrations, changements sociaux et développement*, Paris, Orstom, coll. Colloques et Séminaires : 243-260.
- VREYER (P. de), 1993 — Analyse économétrique de la demande scolaire en Côte-d'Ivoire. *Revue d'Économie du Développement*, 3 : 49-79.